

**ANNEXE 3 : Liste des types d'habitats naturels et des espèces pour lesquels le site est désigné et données y afférentes; synthèse des critères scientifiques ayant conduit à la sélection du site Natura 2000 BE34059 – "Vallées de l'Eisch et de Clairefontaine"**

La présente annexe indique, compte tenu des données actuellement disponibles :

— la liste des types d'habitats naturels et la liste des espèces pour lesquels le site est désigné ainsi que les données concernant respectivement leurs surfaces, leur niveau de population et l'estimation de leur état de conservation; les types d'habitats naturels et les espèces prioritaires sont indiqués par un astérisque (\*);

— une synthèse des résultats de l'évaluation de l'importance du site pour assurer la conservation des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII et des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe IX et des espèces d'oiseaux de l'annexe XI de la loi du 12 juillet 1973 que le site abrite.

Ces résultats justifient la sélection du site comme site Natura 2000. Les données complètes, détaillant les résultats de l'application des critères de sélection, sont disponibles auprès des services centraux du Département de la Nature et des Forêts, avenue Prince de Liège 15, à 5100 Jambes et sur le site Internet HYPERLINK "http://natura2000.wallonie.be" http://natura2000.wallonie.be

Les données relatives aux types d'habitats naturels (liste, surface et état de conservation) et aux espèces (liste, population et état de conservation) pour lesquels le site est désigné sont issues des formulaires standards de données établis entre 2002 et 2005. Ces données estimées à l'échelle du site au moment de sa sélection contiennent des approximations. Elles ont été pour partie actualisées, en particulier pour les surfaces, sur base des meilleures connaissances disponibles et il conviendra de poursuivre l'actualisation de ces données sur base d'une cartographie détaillée des habitats.

Le site BE34059 a été sélectionné pour les raisons suivantes : ce site, essentiellement forestier, englobe les vallées de la Clairefontaine et de l'Eisch entre Steinfort et la frontière luxembourgeoise vers Eischen. Situé sur les sables décalcifiés de la cuesta sinémurienne, les forêts reconstituées en son sein correspondent essentiellement à des hêtraies acidophiles à neutrophiles selon le niveau de décalcification des sables. Le long de l'Eisch, présence de très beaux fragments d'aulnaies alluviales là où la plaine alluviale n'a pas été enrésinée. Sur l'Eisch, présence régulière du martin-pêcheur (minimum 1 couple). Suite à la présence de vieux chênes dans la hêtraie et de hêtraies riches en bois mort côté luxembourgeois, de forêts alluviales, de fourmières et de zones ouvertes à proximité de la hêtraie, présence du pic mar et du pic cendré en plus du pic noir. Avec les pics épeiche et épeichette, ce site est particulièrement riche en pics. La présence de vieilles souches, l'abondance de bois mort et la présence de zones herbacées dégagées sont par ailleurs des facteurs indispensables pour la présence du très rare pic cendré. La lisière entre les milieux forestiers et les espaces dégagés (landes, friches...) est particulièrement attractive pour l'espèce. Présence d'un barrage hydroélectrique désaffecté comprenant 3 entités souterraines (bâtiment de l'usine, conduite forcée et galerie de visite des vannes) servant d'abri en hiver et en été à plusieurs espèces de chauves souris, dont le grand rhinolophe, le grand murin, le vespertilion à oreilles échancrées et le vespertilion de Bechstein. Les bâtiments de l'abbaye de Clairefontaine servent également d'abri.

Le site est donc remarquable tant pour sa richesse chiroptérologique qu'ornithologique.

A. Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII de la loi pour lesquels le site est désigné

Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire	Surface	EC	UG HIC *
9130	52,55 ha	B	
9110	42,43 ha	-	
9110 9130	34,89 ha	-	
91E0 *	3,93 ha	B	UG 7
9160 91E0 *	0,83 ha	-	UG 7
9160	0,49 ha	-	
9130 91E0 *	0,38 ha	-	UG 7

Légende : EC : estimation de l'état de conservation au moment de la sélection du site; A : conservation excellente; B : conservation bonne; C : conservation moyenne; UG HIC \* : unité(s) de gestion abritant ou susceptible(s) d'abriter (lorsque les données précises ne sont pas disponibles) l'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire; "-": donnée non disponible.

9110 : Hêtraies du Luzulo-Fagetum

9130 : Hêtraies du Asperulo-Fagetum

9160 : Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli

91E0 \* : Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incarnae*, *Salicion albae*)

B. Espèces des annexes IX et XI de la loi pour lesquelles le site est désigné

Code	Nom latin	Nom français	Population			EC
			résidente	migratoire		
				repr.	hiver	
1163	<i>Cottus gobio</i>	Chabot	p			-
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe				-
1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Vespertilion à oreilles échancrées	p			A
1323	<i>Myotis bechsteini</i>	Vespertilion de Bechstein				A
1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand murin				A
A073	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir		0-1 p		-

A074	Milvus milvus	Milan royal		0-1 p.			-
A229	Alcedo atthis	Martin pêcheur d'Europe	0-1				-
A234	Picus canus	Pic cendré	0-1				-
A236	Dryocopus martius	Pic noir	1-2 p.				-
A238	Dendrocopos medius	Pic mar	3-8 p.				-

Légende : P = présence; p = couple; id = individu; EC : estimation de l'état de conservation au moment de la sélection du site; A : conservation excellente; B : conservation bonne; C : conservation moyenne; vis. : visiteur; occ. : occasionnel; "-" : donnée non disponible.

Depuis la sélection des sites, les espèces suivantes ont également été observées :

Code	Nom latin	Nom français	Population			EC
			résidente	migratoire		
				repr.	hiver	
A340	Lanius excubitor	Pie-grièche grise		P		-

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 janvier 2014 de désignation du site Natura 2000 BE34059 "Vallées de l'Eisch et de Clairefontaine".

Namur, le 23 janvier 2014.

Le Ministre-Président,  
R. DEMOTTE

Le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine,  
C. DI ANTONIO

---